

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

Publié le 27/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, M. Bruno GUYARD, Mme Aurore YANG, Mme Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Anab LEFFRAY.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	26	22

Absents ayant donné un pouvoir : M. Philippe BAUMY à M. Gérard HUET, Mme Anne BOQUIER à M. Bruno GUYARD, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Pierre HABERT à Mme BLANLUET.

Absents excusés : Madame Aline MERIAU, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Vanessa CHABOURINE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON

Date de la convocation

13 octobre 2023

Date d'affichage

13 octobre 2023

A été nommé secrétaire : Madame Magali BLANLUET

Objet de la délibération

**7- Finances et budgets locaux
717 – Autres documents à
caractère budgétaire ou
comptable.**

**2023-072 Création d'un
budget annexe pour le
lotissement « Rocade des
Carriers »**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Monsieur Le Maire expose que, l'accès au logement et à la propriété pour les Fayciens est l'une des priorités de la municipalité. La commune étant propriétaire d'un terrain constructible, situé Rocade des Carriers, il a été décidé de créer un lotissement communal de trois terrains.

La réglementation prévoit que pour ce type d'opération, la collectivité doit créer un budget annexe de lotissement. Ce budget retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.

Le lotissement porte sur une surface de 1 961 m², sur les parcelles ZR n°543, 544 et 545.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement du territoire » du 12 octobre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un budget de lotissement « ROCADE DES CARRIERS » à compter de ce jour.
- **TRANSFERE** les terrains communaux cadastrés ZR n°543, 544 et 545, au budget annexe nouvellement créé, à leur valeur historique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la création de ce budget annexe et au transfert des terrains.

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Magali BLANLUET



Le Maire,
Frédéric MURA

